

DECISION n° 2016-1

portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1431-2 et L. 1432-2 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L330-1 à R330-4 ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015.

Vu décision n°DS-DJ-2012/10 du 23 juillet 2012 du directeur de l'ARS Ile-de-France portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de l'ARS Ile-de-France ;

Décide :

Article premier – Mme Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

- adresse postale : Agence régionale de santé d'Ile-de-France
Secrétariat général – Département affaires juridiques
et marchés publics
35 rue de la Gare – Millénaire 2
75935 – Paris Cedex 19

- courriel : ars-idf-juridique@ars.sante.fr ;

- téléphone : 01 44 02 03 38.

- télécopie : 01 44 02 03 04.

Article 2 – la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et sur le site Internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 13/10/2016
Le Directeur général,

SIGNE

Christophe DEVYS